

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 80 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris (20e) et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris, 8 rue Boyer (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 28.000 euros est attribuée à l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris au titre de ses activités en 2018. SIMPA 40262 - 2018-03575

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 28.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO